



INFORMATION

À L'ATTENTION DES VISITEURS

Bienvenue en Haut-Léon Communauté !

Dans le cadre de votre séjour, nous demandons à nos hébergeurs de percevoir, au nom de la collectivité, une taxe de séjour.

Cette taxe est exclusivement destinée au financement de nos actions dans le domaine touristique.

Bonnes vacances.

CAMPINGS PORTS DE PLAISANCE AIRES CAMPING CARS PAYANTES

Catégorie	Tarif en € / nuit / pers. Taxe additionnelle incluse
Catégorie 1	0,22€
Catégorie 2	0,22€
Catégorie 3	0,35€
Catégorie 4	0,35€
Catégorie 5	0,35€

Période de perception :

du 1^{er} avril au 30 septembre 2017